



R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 4



SOMMAIRE

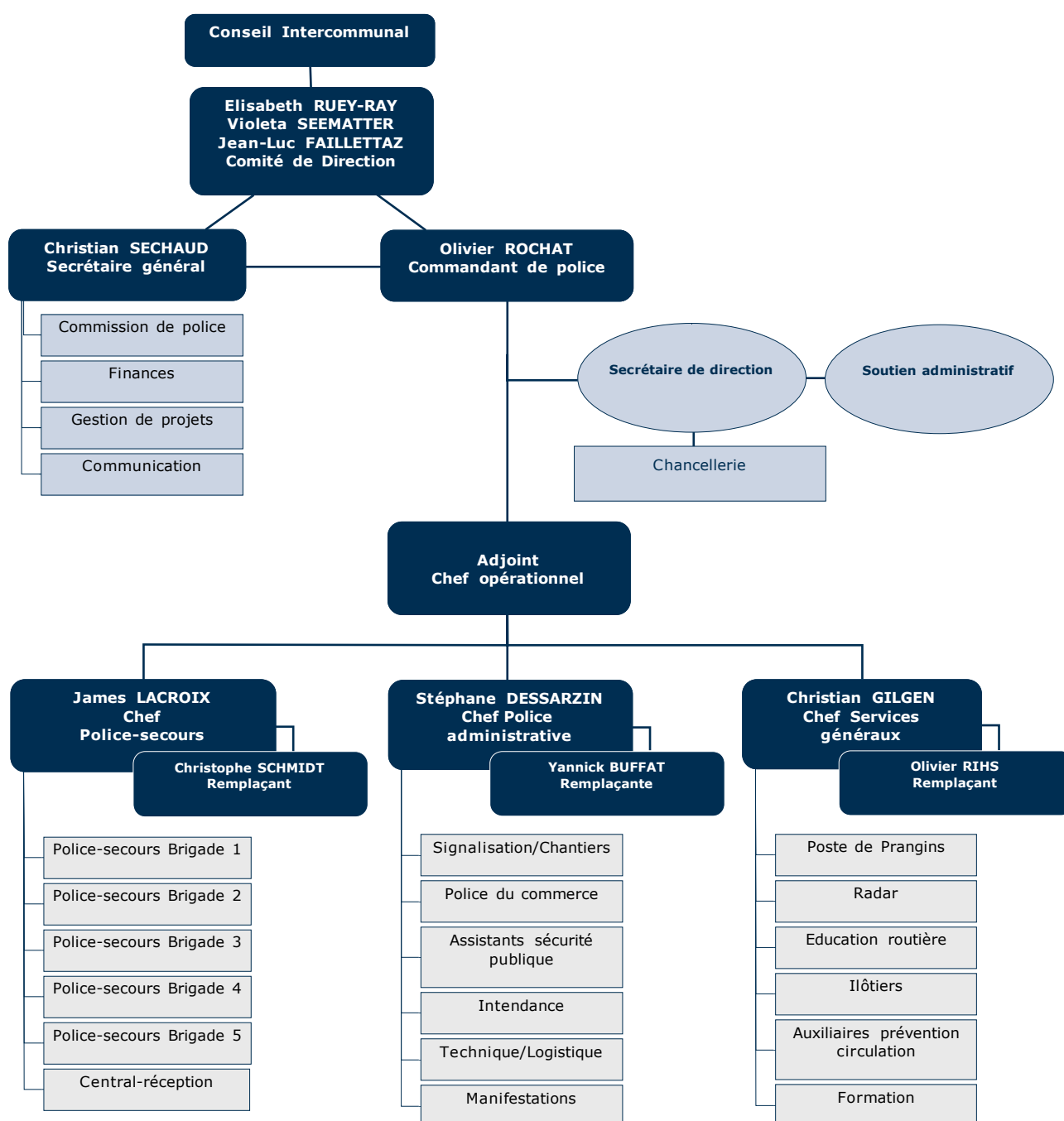


Organigramme	page 4
Editorial	page 5
Comité de direction	page 6
Conseil intercommunal	page 7
Travaux d'état-major	page 8
Organisation police secours	page 9
Mendiants et dealers	page 10
Manifestations	page 11
Formation	page 12
Qualité et déontologie	page 13
Personnel	page 14
Partenariat avec les communes	page 19
Commission de police	page 20
Prévention	page 22
Îlotiers et poste de Prangins	page 23
Police du commerce	page 24
Perspective d'avenir	page 25



ORGANI- GRAMME

Structure hiérarchique et fonctions



ÉDITORIAL

Proximité et partenariat sont les atouts majeurs pour instaurer le sentiment de sécurité auprès de la population

Alors que nos voisins du bout du lac viennent d'adopter une loi qui renforce la police de proximité, la Police Nyon Région renforce cette philosophie d'intervention au sein de sa propre organisation.

En pratique cela veut dire que les policiers de la PNR cherchent à bien connaître le terrain sur lequel ils interviennent, à établir des relations de confiance avec les habitants et les commerçants, dans le but d'appréhender leurs inquiétudes et leurs besoins mais aussi de recueillir des informations utiles à l'élaboration de stratégies en vue de résoudre des problèmes.

Au terme d'une année de fonctionnement en association intercommunale, le comité directeur de la PNR est heureux de constater que les diverses actions entreprises pour faire marcher l'institution ont fait leur effet.

On peut même se réjouir de plusieurs succès, le plus important étant

certainement la reprise de l'ensemble du personnel par l'association au 1er janvier 2015 alors que celui-ci était jusque-là sous contrat avec la ville de Nyon.

Agir en partenariat pour développer le sentiment de sécurité

Le sentiment de sécurité nécessaire à tous se construit avec la population, les institutions privées, les acteurs locaux, mais aussi les autres polices. La résolution des problèmes ne peut se faire sans l'apport d'informations et de connaissances recueillies grâce aux divers contacts. La société évoluant, ces échanges permettent à la police de rester à l'écoute des changements pour être prête à réorienter en tous temps ses pratiques.

Pour le comité de direction, Elisabeth Ruey-Ray.



Les policiers à disposition du public
dans les centres commerciaux

COMITÉ DE DIRECTION

Trois conseillers municipaux composent un comité de direction uni, efficace et très impliqué.

Un statut pour le personnel, un budget pour 2015 et de nombreux recrutements pour compléter les effectifs.

Sous la présidence d'Elisabeth Ruey-Ray (Nyon), le comité de direction, composé de Violeta Seematter (vice-présidente, Prangins) et de Jean-Luc Faillettaz (Crans-près-Céligny) se réunit à 17 reprises, dans le courant de l'année 2014, prenant au total 87 décisions relevant de sa compétence.



Assermentation des autorités le 3 septembre 2013

L'année précédente, il s'était déjà réuni à 12 reprises et avait pris l'ensemble des décisions nécessaires à la création de la Police Nyon Région.

Ces réunions de l'ensemble du comité de direction s'ajoutent aux nombreuses séances auxquelles les membres participent, parfois au complet, parfois en délégation, notamment pour mener à bien le projet de transfert du personnel.

Grâce à sa volonté de mettre en œuvre un statut le plus adéquat possible et grâce à l'établissement d'un très bon partenariat avec la commission du personnel, le comité de direction parvient à transférer l'entier des collaborateurs au sein de la nouvelle entité, sans aucun refus. Mieux encore: le nombre de personnes peu satisfaites de leurs conditions d'engagement se révèle très faible.

D'autres décisions, comme la réorganisation du corps de police ou la signature de conventions avec les communes membres régissant la mise à disposition de personnel et de matériel ont nécessité un très important travail.

De plus, le comité de direction soumet quatre préavis au conseil intercommunal, relatifs au statut du personnel, au budget 2015, à la création d'un jardin de circulation et à l'acquisition de matériel de prévention routière ainsi que d'instruments de contrôle de la vitesse.

Le comité de direction s'implique fortement dans l'engagement de personnel, de façon à combler les manques occasionnés par de nombreux départs survenus en 2011 et 2012.

CONSEIL INTER- COMMUNAL

Le conseil intercommunal écoute les besoins en restant attentif aux pratiques

Composé de 19 élus en provenance de trois communes différentes, le conseil intercommunal apprend à travailler en trouvant son propre mode de fonctionnement.

Le Préfet du district de Nyon assermente les membres du comité de direction et du conseil intercommunal de la Police Nyon Région le 3 septembre 2013. Depuis cette date, le conseil intercommunal se réunit une fois en 2013, et deux fois en 2014.



Sous la présidence d'Henri Bossert (Crans-près-Céligny), le conseil intercommunal accepte un total de onze préavis. Les budgets des années 2014 et 2015 sont adoptés à l'unanimité. De plus, les membres du conseil délimitent les compétences du comité de direction, le mode de rémunération des autorités et le plafond d'endettement de la PNR.

Plus important, le conseil intercommunal adopte un règlement sur les tarifs des émoluments et des prestations à des tiers, règlement qui permet de facturer les interventions ou les actions des policiers. Dans le sens inverse, les personnes dont le comportement provoque l'intervention des policiers reçoivent des factures pour les services rendus.

Dans la perspective de favoriser le travail de prévention auprès des enfants et des jeunes, le conseil intercommunal accepte, en réponse à un postulat déposé devant le conseil communal de Nyon, la création d'un jardin de circulation mobile. Pour améliorer l'équipement de la PNR et l'acquisition de matériel de contrôle de vitesse, tant informatif que répressif.

Le conseil intercommunal se dote d'un règlement de fonctionnement interne. Ce dernier n'est cependant pas en vigueur, l'autorité compétente de l'Etat de Vaud ayant demandé à ce que des corrections lui soient apportées. Une nouvelle version est attendue en 2015.

Enfin, les membres du conseil intercommunal répondent en nombre à une invitation du comité de direction et de l'Etat-major. Ils assistent à des démonstrations à l'occasion d'une journée portes ouvertes. Dans une ambiance détendue, les membres du conseil obtiennent des réponses à leurs nombreuses questions sur le fonctionnement de la police.

Comité de direction

Jean-Luc Faillietaz Crans-près-Céligny

Elisabeth Ruey-Ray, Nyon
Présidente

Violeta Seematter Prangins

Conseil intercommunal

Henri Bossert, Président
Jean Conus
Quentin Pommaz

Yara Barrense-Dias
Philippe Beuret
Eric Bieler
Fabien Bourqui
Stéphane Delley, Vice-président
Alexandre Démetriades
Suzanne Favre, Scrutatrice
Laurent Miéville
Jacques Pittet
Sacha Soldini
Frédéric Tschuy, Scrutateur
Jean-Pierre Vuille

Denys Chevalier
Eric Gétaz
Roland Haas
Rudolf Schnider

Roland Bourqui (Secrétaire)
Gothard Süess (remplaçant)





Une police
au service de
la population

Lors de patrouille pédestre les policiers
renseignent les voyageurs

Une complète réorganisation des tâches au sein du corps de police.

Pour améliorer les prestations offertes à la population, une réflexion en profondeur est menée. Elle se conclut par la redéfinition des cahiers des charges.

Sous l'impulsion du comité de direction, qui souhaitait une clarification des rôles au sein du corps de police, chacun des membres de l'Etat-major analyse les tâches qu'il assume et les compétences dont il dispose. Au terme de cette démarche, les domaines d'activités de chacun sont redéfinis et de nouvelles missions dévolues à chacun des cadres.

Trois divisions regroupent désormais les policiers. La plus importante en nombre, police-secours, inclut tous les agents chargés de répondre aux demandes d'intervention; la seconde, police administrative, délivre les autorisations en matière de commerces et établissements, ainsi que le contrôle du stationnement. La troisième, nouvellement constituée, est nommée services généraux.

Cette nouvelle division se charge des contrôles de vitesses, tant préventifs que répressifs, ainsi que des taxis. Elle accueille aussi l'unité chargée de la prévention, de la proximité et des partenariats, laquelle entretient les relations avec la population.

De plus, afin de pouvoir assumer la charge administrative générée par l'évolution des tâches de la police, en lien avec la loi sur l'organisation policière vaudoise, une adjointe au chef de la police administrative est désignée.

Dans le même sens, suite à ces permutations et modifications, le comité de direction décide de nommer un remplaçant du commandant, qui fonctionnera au quotidien en qualité de chef opérationnel. Son entrée en fonction interviendra en 2015.



Surveillance à la gare à l'arrivée d'un train.

POLICE SECOURS

Les agents de police-secours répondent à toutes les sollicitations

Deux patrouilles de police sont en permanence présentes sur le territoire des trois communes membres.

En 2014, police-secours prend en charge toutes les interventions (litiges familiaux, bagarres, troubles divers à l'ordre, à la tranquillité et à la sécurité publics) et la surveillance globale du trafic en mouvement. La diversité des interventions impose une attention constante aux agents, qui doivent être en mesure de passer de missions se déroulant dans le calme à des affaires lors desquelles règne une très forte tension. Lorsqu'aucune intervention urgente n'est demandée, les policiers se chargent de remplir des missions relatives aux objectifs fixés par l'Etat-major.

Dans le courant de l'année 2014, deux objectifs principaux sont poursuivis. Le premier consiste à faire perdurer le travail entrepris en 2013 en vue d'éradiquer le trafic de stupéfiants qui s'était installé au centre-ville de Nyon. Grâce à une analyse régulière de la situation, en compagnie de la gendarmerie et de la sûreté, une

adaptation permanente des objectifs et des moyens ont permis de déranger constamment les dealers et de garder la mainmise sur ce phénomène. Durant les trois premiers mois de l'année, les contrôles de personnes présumées s'adonner à du trafic sont nombreux. La présence des trafiquants diminue entre avril et mai, pour devenir nulle dès le mois de juin.



Patrouille en soirée sur les quais de la gare.

Contrôler la mendicité

Conséquence de la validation par le Conseil d'Etat du nouveau règlement de police, les policiers ont pu intervenir auprès des mendiants qui s'étaient installés de façon ostentatoire au centre-ville de Nyon. Munis d'une information traduite en plusieurs langues, les policiers ont pu expliquer que cette pratique n'était plus tolérée. Passée cette phase d'information, un seul récidiviste a été recensé.

Au chapitre des objectifs complémentaires, un accent particulier a été mis sur la lutte contre les vols et autres cambriolages. Plusieurs personnes fortement soupçonnées d'être des voleurs ont été interpellées lors de contrôles dans les quartiers ou lors de contrôles de circulation spécialement orientés sur la recherche de cambrioleurs.

POLICE SECOURS



Les accidents de la route constituent une part importante des interventions.

Quelques interventions d'une police active 24h/24 et 365 jours par an.

14.02.2014 En cours de patrouille, l'attention des policiers est attirée par deux individus. Lors de la fouille de sécurité, les agents découvrent une seringue et plusieurs outils utilisés par des cambrioleurs. Durant ce contrôle les policiers sont rejoints par le concierge d'un immeuble à proximité qui vient de mettre en fuite ces deux personnes. Deux tentatives de vol par effraction ont eu lieu dans des appartements. Ces personnes sont remises à la police de sûreté avant d'être entendues par le procureur.

07.04.2014 Les policiers décident de contrôler un homme qui prend la fuite en direction de Saint-Cergue. Les fuyards sèment les agents. Grâce à certains indices laissés par le véhicule, en collaboration avec les gendarmes, les agents découvrent le véhicule au fond d'un ravin, mais les occupants ont disparu. Un chien de police permet d'interpeller deux jeunes ressortissants français. Suspectés d'être impliqués dans un cambriolage, ils sont immédiatement placés en détention.

18.06.2014 Un habitant de Prangins fait part du comportement suspect d'un homme circulant à vélo. Il transporte des bijoux, téléphones et autres objets dont il ne peut justifier la provenance. Très rapidement un lien est fait avec des cambriolages venant de se produire.

12.08.2014 Un habitant de Crans-près-Céligny avise que des jeunes gens mettent le feu à des caissettes de journaux. Les policiers interviennent et interpellent les auteurs présumés qui ont également endommagé l'abribus. Une plainte pénale est enregistrée.

31.10.2014 Les policiers sont informés de plusieurs tentatives de vols à l'arraché de sacs à main par une femme. Les recherches permettent de repérer une personne répondant au signalement. Après une course poursuite dans le centre-ville de Nyon, les agents interpellent une pensionnaire en fuite d'une institution.

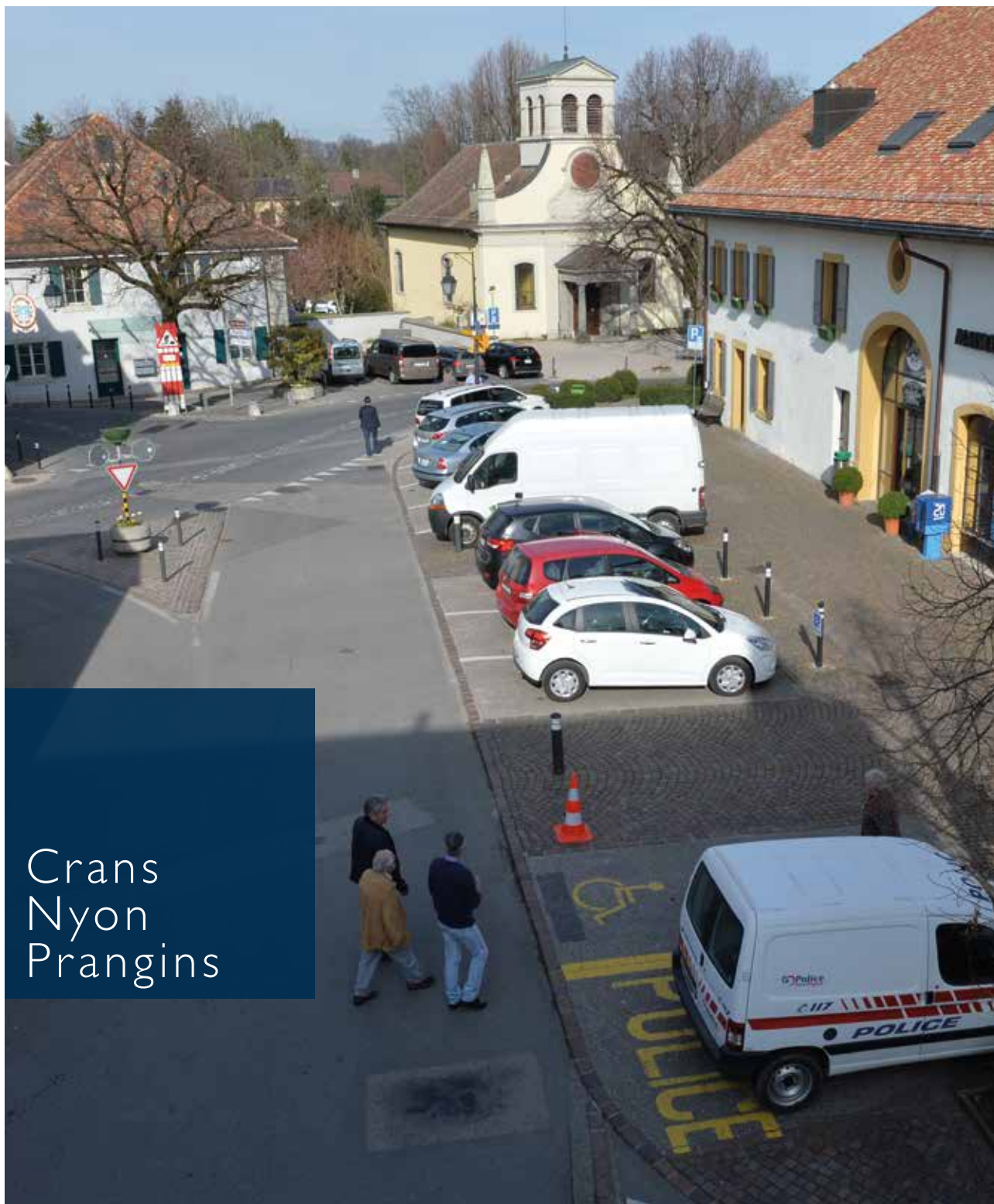
3.12.2014 A l'aube, les policiers procèdent au contrôle d'un véhicule et de ses deux occupants. Une fouille de l'habitacle révèle la présence d'outils, de cagoules, de gants,

ainsi qu'un système électrique sophistiqué servant à ouvrir les horodateurs sans effraction pour vider la caisse. Une grosse somme d'argent en petite monnaie est également retrouvée. Les suspects sont conduits au poste puis remis aux autorités judiciaires.

Bilan opération Bogue

	2013	2014
Contrôles d'identité	1118	212
Interdiction de fréquenter le territoire de Nyon (par Juge de paix de Lausanne)	20	3
Récidives (une personne peut passer plusieurs fois outre l'interdiction)	67	13
Saisie de produits stupéfiants (en grammes)	938	510







Le chien de police en formation



Le nouveau système de contrôle de la vitesse



La commission de police en activité



MANI- FESTATIONS

Les nombreuses manifestations impliquent une importante activité policière.

Les agents sont souvent mobilisés pour assurer le bon déroulement des événements culturels ou sportifs.

En mars, les agents marquent une forte présence à l'occasion du spectacle d'un humoriste controversé. Tout se passe sans difficulté. En juin, pour la première fois, la responsabilité de la gestion de la sécurité du festival Caribana incombe à la Police Nyon Région. Plusieurs réunions préparatoires avec la Municipalité et les organisateurs permettent de redéfinir certaines attentes et contribuent au bon déroulement du festival.

Le mondial de football en juillet amène un grand nombre de spectateurs à se regrouper dans une zone fans dans le nord de la ville de Nyon. Grâce à une présence préventive soutenue, aucun incident ne se produit. Par la suite, en juillet,

les championnats d'Europe cycliste U23 bousculent les habitants de Crans et Nyon. Une semaine plus tard, en raison des conditions météorologiques catastrophiques durant quatre des six jours de la manifestation, les agents gèrent le stationnement des festivaliers du Paléo en ville de Nyon.

L'activité au centre sportif de Colovray nécessite une présence dissuasive importante en termes de sécurité et une prise en charge du stationnement, lors d'événements internationaux de football liés à la présence de l'UEFA à Nyon.



Durant le Paléo festival, les agents sont surtout impliqués dans la gestion du stationnement.

Les prestations peuvent être facturées.

Le comité de direction a établi une grille d'analyse. Elle permet de déterminer le taux de subventionnement des prestations policières. Selon que la manifestation répond à un but commercial ou un but idéal, selon qu'elle a pour finalité d'animer de l'espace public, de créer du lien social, selon qu'elle est gratuite ou qu'elle génère des risques de débordement, le comité de direction exonère les organisateurs de la facture. Cette exonération peut être totale, partielle ou nulle.

En 2014, presque toutes les manifestations ont bénéficié d'exonérations, de façon à permettre aux organisateurs de s'adapter à cette nouvelle situation.

FORMATION

Les policiers bénéficient de nombreuses possibilités de formation continue

Au-delà des cours visant à permettre aux policiers de rester maîtres de la situation, une importante réflexion quant au développement d'une culture professionnelle de la sécurité est lancée.

Une grande majorité du personnel de la Police Nyon Région bénéficie de cours ou exercices de formation continue, dans différents domaines techniques ou métiers. Durant l'année, 24 domaines différents ont fait l'objet d'entraînements ou de cours.

En matière de compétences techniques, l'objectif principal est la mise à niveau des policiers dans le domaine de la sécurité personnelle. Cela passe par des exercices en salle de sport pour permettre de répéter les gestes nécessaires à la maîtrise d'un éventuel agresseur. Dans le même sens, tous les policiers déjà formés bénéficient d'une journée d'exercice de tir, l'usage de l'arme devant être maîtrisé techniquement et en termes d'opportunité.

Plusieurs cadres ayant été désignés dans le courant de l'année, ils suivent des formations en vue de leur permettre l'acquisition de compétences en matière de conduite du personnel.

En termes de formation de base, quatre aspirants obtiennent leur brevet fédéral de policier en février. Deux nouveaux aspirants leur succèdent dès le mois de mars. L'un des deux doit suspendre sa formation au début de l'hiver, suite à une blessure.

De plus, le comité de direction valide l'engagement d'une société privée pour développer une nouvelle culture d'entreprise, afin d'être plus proche des problèmes des citoyens et de mieux pouvoir les conseiller.



Démonstration des méthodes d'intervention lors de la journée portes ouvertes.



QUALITÉ & DÉONTO- LOGIE

Un officier répond aux doléances de la population.

Lorsqu'une personne se plaint d'avoir été mal traitée par un collaborateur de la Police Nyon Région, le responsable de la qualité et de la déontologie se saisit de la réclamation.

Dans le but de garantir un standard en termes de qualité des prestations fournies et de favoriser le développement du personnel du corps de police, un référent est nommé.

Il doit vérifier la bienfaisance des interventions et des procédures, la légitimité de l'action des collaborateurs en rue et l'opportunité des réponses apportées aux citoyens.

Concrètement, toutes les plaintes et remarques de citoyens au sujet d'une intervention de police lui parviennent. Certains cas se limitent à une réponse écrite, d'autres peuvent faire l'objet d'un entretien téléphonique, d'une rencontre, voire même d'une séance de médiation. L'ambition du corps de police en la matière est d'analyser chaque cas pour en tirer des enseignements et, cas échéant, améliorer certaines pratiques.



En formation depuis cette année, le premier chien suscite la curiosité lors de ses premières sorties.

Ce collaborateur est également chargé de répertorier les mesures à prendre pour optimiser les prestations. Il propose les modifications qui devraient intervenir pour obtenir l'accréditation définitive de la Police Nyon Région dans le concept défini par la loi sur l'organisation policière vaudoise.



Actifs auprès
de tous
les publics

Lors d'un contrôle des vélos d'enfants, les policiers offrent des éclairages aux jeunes qui n'en ont pas.



PERSONNEL

Douze mois pour négocier
et mettre en œuvre un nouveau
statut pour le personnel.



Assermentation de policier, le 31 mars 2014.

Le comité de direction et la commission du personnel ont trouvé un terrain d'entente au terme de discussions tenues dans un véritable esprit de partenariat.

Dès le 1^{er} janvier 2015, tous les collaborateurs sont transférés au nouvel employeur que constitue la Police Nyon Région. Pour permettre ce transfert, le statut du personnel et les directives d'application ont été négocié durant les six premiers mois de l'année, avec les échelles de salaires et les catégories de fonctions. Ensuite de quoi, chaque fonction a fait l'objet d'une description des tâches et des conditions d'accès à la fonction. Enfin, chaque collaborateur a été colloqué dans une fonction et son salaire individuel a pu être déterminé.

Le 27 novembre 2014, chaque collaborateur a reçu une lettre fixant ses conditions d'engagement au sein de la PNR. Un processus permettant de demander des explications, puis de corriger les erreurs et enfin de répondre aux doléances et réclamations a été mis en place.

Promotions au 1^{er} janvier 2015

Au grade de Major :	Capitaine Olivier Rochat
Au grade d'Adjudant :	Sergent-major Christophe Schmidt
Au grade de Sergent-major :	Sergent Samuel Baconnier Sergent Sébastien Leblanche Sergent Hervé Merminod Sergent Olivier Robert
Au grade de Sergent :	Brigadier Jean-Luc Bouisset Brigadier Frédéric Dafflon Brigadier Bernard Dupertuis Brigadier Christophe Greffier – responsable des conducteurs chiens Brigadier Enrique Marti Brigadier Christophe Ursenbacher Brigadier Patrice Veluz Brigadier Michael Zimmerli
Au grade de Brigadier :	Appointé Fabrice Chasserot Appointé Nicolas Grange
A la distinction d'Appointée :	Agente Natascha Villar

Au 31 décembre 2014, 58 collaborateurs de la ville de Nyon et celui de la commune de Prangins ont été transférés. Parmi ceux-ci, la très grande majorité (86%) sont des collaborateurs en uniforme: 48 sont des policiers dont 2 sont en formation à l'Académie de Savatan et 3 sont des assistants de sécurité publique. Ils sont appuyés dans leurs tâches par 8 collaborateurs civils.

Dans le courant de l'année, cinq collaborateurs de la PNR ont achevé leur formation et ont été engagés en qualité d'agents. Par ailleurs, deux policiers et une collaboratrice administrative ont donné leur démission. Enfin un policier et deux collaboratrices administratives ont rejoint les rangs.

COLLABORATIONS

Une intense collaboration avec les services communaux.

Les partenariats conclus avec Nyon et Prangins comme prestataires de services fonctionnent parfaitement.

Avant le démarrage de son action sur le terrain, la Police Nyon Région a passé des conventions avec les communes de Nyon et Prangins. Ces conventions règlent les modalités selon lesquelles les partenaires se fournissent des services et autres prestations réciproques, de manière spécifique. La PNR paie ainsi un loyer pour les locaux et le matériel qui lui est mis à disposition, alors que la ville de Nyon paie les services que certains collaborateurs de la PNR lui fournissent de façon particulière.

La PNR verse également des honoraires pour la gestion du nettoyage des locaux, de l'ensemble du système informatique, des ressources humaines et de la comptabilité par les services compétents de la ville de Nyon. La convention prévoit également que l'office juridique et l'unité de communication peuvent être appelés à fournir des prestations à la PNR.

L'ensemble des collaborations avec les services mentionnés a donné entière satisfaction sur le plan opérationnel et la gestion quotidienne n'a pas posé de problèmes. Le comité de direction et les services administratifs de la PNR remercient les services concernés pour leurs efforts durant une année de mise en œuvre, laquelle a nécessité souplesse et écoute mutuelle.

Suite aux remarques formulées par le conseil intercommunal quant aux coûts de ces prestations, la convention signée avec la ville de Nyon a été dénoncée sur le point spécifique de la gestion des ressources humaines. Un nouvel avenant a été signé pour 2015: il prévoit une réduction parallèle des prestations fournies et des coûts facturés à la PNR.



Faciliter le paiement et améliorer le recouvrement.

La commission de police a dû s'adapter à une très forte augmentation des tâches.

Les encaissements liés aux amendes ont progressé de 25% par rapport à 2013. Le traitement de l'ensemble des amendes et ordonnances pénales infligées par la Police Nyon Région est désormais groupé au sein d'une entité comptant quatre collaboratrices, pour un total de 3,1 postes à plein temps. La spécialiste du contentieux, anciennement employée par la ville de Nyon, travaille désormais exclusivement au profit de la PNR et une collaboratrice affectée à la saisie des dénonciations et amendes a rejoint l'équipe.

De la saisie de l'amende à la transformation de l'ordonnance pénale en peine privative de liberté de substitution, toutes les opérations relatives au traitement de ces sanctions sont désormais assumées par la PNR.

Si le nombre d'amendes infligées a augmenté par rapport à la situation qui prévalait dans les communes avant la création de la PNR, le suivi réalisé par les collaboratrices concernées a été considérablement amélioré et explique en grande partie la forte hausse des encaissements. Une réorganisation interne et une systématique de travail ainsi que de nouvelles possibilités de paiement ont été mises en œuvre. Les contrevenants peuvent ainsi plus facilement payer leurs factures.

Dans le même sens, des dispositions ont été prises pour retrouver des contrevenants qui se soustrayaient trop facilement au paiement de l'amende jusqu'alors, notamment en raison d'une domiciliation à l'étranger. Enfin, les mauvais payeurs font désormais systématiquement l'objet d'une prise de contact, voire d'une rencontre, de façon à trouver des solutions viables et adéquates.

Encaissement d'amendes		saisies		encaissées	
domaine	niveau procédure	2013	2014	2013	2014
public	amendes	1'864'820.00	2'625'790.00	1'564'558.00	2'252'675.00
public	ord. pénales	526'055.00	679'050.00	231'558.00	267'850.00
privé	ord. pénales	271'510.00	221'990.00	196'630.00	155'920.00
Nombre d'amendes		saisies		encaissées	
domaine	niveau procédure	2013	2014	2013	2014
public	amendes	30021	48694	29847	47616
public	ord. pénales	7428	11795	5612	8717
privé	ord. pénales	4286	6119	3467	5639



L'esplanade
des Marronniers
sans dealers

Une action déterminée à permis d'éradiquer le trafic de rue.



PRÉVENTION

Un contact direct et approfondi avec l'ensemble de la population



Trouver des solutions à toutes sortes de problèmes liés à la sécurité et éviter le plus possible que les habitants et commerçants deviennent des victimes de la délinquance.

Régulièrement renforcée depuis la création de la Police Nyon Région au point de compter désormais 8 collaborateurs, l'équipe chargée de la prévention a pour mission de développer et entretenir une relation de confiance avec la population. Cela passe par des contacts lors de patrouilles pédestres, dans les commerces, lors de manifestations, par l'emploi du poste mobile de quartier, dans les écoles ou encore lors de médiations.

Quatre axes de travail sont particulièrement développés

La prévention

Les policiers démultiplient l'effet des campagnes cantonales et nationales, contre la délinquance routière et la criminalité, en tenant des stands dans les centres commerciaux et par des contrôles de circulation. Une campagne spécifique auprès des écoliers a permis de les sensibiliser à l'importance d'équiper leur vélo de moyens lumineux.

La résolution de problème

Les policiers s'impliquent lors de conflits de voisinage et trouvent des compromis. Dans plusieurs cas, l'issue s'est révélée très favorable.

La formation

Les policiers visitent chaque année les élèves de la 1^{ère} à la 6^{ème} année scolaire et les sensibilisent aux dangers de la route.

La recherche du renseignement

Chaque collaborateur de la division est le répondant d'un quartier. Il détecte les problèmes liés au sentiment d'insécurité. Il rencontre les commerçants et fait le point sur la situation avec les agents chargés des interventions. Il tisse des liens avec les habitants et les écoute.

La dissuasion

Les policiers sont présents et dissuadent les noctambules grâce à un service particulier dans les lieux de rassemblement lors des nuits de vendredi et samedi jusqu'à 2h du matin.



Accueil des nouveaux habitants

ILOTIERS ET PRANGINS

Des îlotiers pour répondre aux sollicitations du public.

Quatre policiers travaillent quotidiennement à l'amélioration des relations entre la police et la population.

Fidèle à sa volonté de mettre en œuvre une unité de proximité véritablement à l'écoute des doléances et des besoins de la population, le comité de direction a attribué plusieurs policiers à ces tâches spécifiques. Concrètement, le territoire a été divisé en quatre secteurs, deux à Nyon, un à Crans-près-Céligny et un à Prangins. Chaque secteur est placé sous la responsabilité d'un policier-îlotier.

Son rôle est d'assurer une présence visible, avoir des contacts privilégiés avec les autorités et les habitants, être à l'écoute des préoccupations immédiates en matière de sécurité et apporter des solutions aux problèmes d'insécurité rencontrés.

Le système est encore en phase de démarrage. Les échos de la population et des autorités sont, pour l'heure, très positifs.

Le poste de Prangins.

Situé dans le bâtiment de l'administration communale, le poste de police de Prangins est ouvert chaque jour par son îlotier afin d'accueillir le citoyen et le renseigner. Les agents y enregistrent les plaintes pénales le jeudi matin. Fréquemment, un collaborateur de l'unité de proximité travaille, en plus, dans les locaux pranginois afin de pouvoir offrir un service de qualité. En principe, les absences du titulaire sont compensées. Enfin, des surveillances à pied sont effectuées dans le village, en complément aux patrouilles de police-secours qui œuvrent jour et nuit sur le secteur.



Les agents vont au contact de la population, par exemple dans les centres commerciaux.



POLICE DU COMMERCE

Les contrôles des commerces et établissements augmentent.



Les collaborateurs affectés à la police du commerce collaborent efficacement avec les autres divisions.

Une meilleure répartition des tâches de l'ensemble du personnel de la division des services généraux axe les missions de chacun. Les agents intensifient les contrôles des commerces, en particulier ceux soumis aux dispositions légales en matière de licence. Les nombreuses infractions constatées conduisent les policiers à exiger la mise en conformité. La quasi-totalité des commerçants se conforme à ces exigences sans trop rechigner.

Les patrouilles de police secours et les spécialistes de la prévention participent à la surveillance des établissements nocturnes tous les soirs de week-end. Les interventions sont notamment ciblées sur les établissements qui font l'objet de plaintes récurrentes en relation avec les nuisances sonores ou des manquements au niveau de la licence d'exploitation.

Enfin les manifestations Open Air cinéma et Luna Classic font l'objet de plusieurs contrôles des niveaux sonores, sans qu'aucune infraction ne soit constatée.

Stabiliser un système qui donne satisfaction

Après les nombreux changements introduits en une année, la mission du comité de direction consiste désormais à garantir un haut niveau de prestations.

Sur le plan opérationnel, les engagements de nouveaux collaborateurs concrétisés en fin d'année permettront de mettre en œuvre un système avec six brigades, permettant une plus grande disponibilité et une meilleure présence des policiers, de jour comme de nuit, tout en améliorant les conditions de travail.



D'autre part, le concept de police de proximité sera développé et les policiers seront formés à une traduction concrète et quotidienne de ce concept en actions. Cette démarche vise à créer une culture de proximité au sein de la Police Nyon Région. Dans le même sens, les collaborateurs, dès l'année 2015, se verront fixer des objectifs et seront évalués en fin d'année.

En termes de gestion, le comité de direction doit mettre en œuvre le statut du personnel et devra veiller à son application. Il tient absolument à conserver les très bonnes relations qu'il entretient avec les exécutifs des communes partenaires. Il s'impliquera aussi très fortement, au travers d'une gestion financière rigoureuse en particulier, pour éviter de trop importantes évolutions des contributions des communes membres.



L'attention particulière portée aux questions de prévention aura des conséquences en matière de charge de travail pour les équipes de la Police Nyon Région.

Enfin, le comité de direction communiquera dans la région de Nyon sa satisfaction et restera ouvert à d'éventuelles approches de communes susceptibles de rejoindre la PNR, la mutualisation des forces de police permettant, à n'en pas douter, d'en conserver la maîtrise tant sur les plans opérationnel que financier.



Impressum



Date: mars 2015

Editeur: Police Nyon Région

Textes et corrections: Christian Séchaud et Valérie Häussermann

Photographies: Michel Perret, Alain Rouèche et Police Nyon Région

Impression: Appi à Gland

Graphisme: Fabrice Nassisi à Nyon



Place du Château 10
Case postale 1336
1260 Nyon 1



www.police-nyon-région.ch